

L'enseignement de la terminologie au Canada

L'enseignement de la terminologie et son environnement traductionnel

L'enseignement de la terminologie au Canada est intimement lié au développement assez récent des activités de traduction dans ce pays et à la place importante qu'il occupe au sein des programmes d'enseignement de la traduction des universités canadiennes. Ces programmes connurent une expansion considérable vers 1970 lorsque le Canada et le Québec se dotèrent d'un ensemble de mécanismes institutionnels destinés à la promotion des langues : des langues officielles du Canada et de la langue française au Québec.

Dans le cadre de cet article, nous n'insisterons pas sur la situation québécoise puisqu'elle est traitée séparément dans un article consacré à l'enseignement au Québec mais nous reconnaitrions néanmoins que dans le cas du Québec, comme dans celui du Canada, les besoins en traduction et, par conséquent en terminologie, augmentèrent à peu près à la même époque en raison de la prise de conscience par le législateur du danger d'anglicisation des populations francophones soumises à l'influence constante de la langue anglaise. Pour

réagir à cette situation, le gouvernement fédéral et les pouvoirs provinciaux se dotèrent d'un ensemble de législations de protection et de promotion de l'usage de la langue française au sein des institutions fédérales, provinciales et, au Québec, de l'entreprise privée.

Le développement des activités terminologiques au Canada est non seulement lié à l'inflation du langage concomitante de la complexité croissante des techniques, comme dans les autres pays, mais il est de plus déterminé par un ensemble de caractéristiques socio-culturelles et institutionnelles spécifiques qui firent de la traduction et de la terminologie de véritables spécialités canadiennes. L'importance de l'enseignement de la terminologie, tant au Québec qu'au Canada, ne peut être comprise sans apprécier l'impact de ce double déterminisme sur les programmes d'enseignement.

En vue de fournir au législateur les moyens de sa politique et de répondre aux besoins de terminologie des institutions publiques et du secteur privé, on créa un certain nombre d'organismes chargés d'établir la terminologie correcte des sciences, des techniques et des principales activités humaines avec comme souci d'écartier du vocabulaire français les anglicismes, les calques, les barbarismes et les traductions fautives (Pepermans 1987 : 17). Ces organismes, la Direction de la terminologie du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral à Ottawa et l'Office de la langue française au Québec (OLF), furent à l'origine de la création

des banques de terminologie : la Banque de terminologie du Secrétariat d'État au niveau fédéral et la Banque de terminologie du Québec au niveau des institutions provinciales québécoises. D'autre part, un certain nombre d'institutions parapubliques comme la Société Radio-Canada à Montréal et de grandes entreprises privées, particulièrement au Québec, établirent leurs propres services de terminologie destinés à fournir au traducteur et au rédacteur la terminologie nécessaire au traitement de textes de plus en plus techniques et spécialisés.

Ces préoccupations terminologiques débouchèrent logiquement sur deux activités complémentaires, qui ne manquèrent pas d'influencer le contenu des programmes d'enseignement : la création néologique, lorsqu'il s'agissait de créer un terme absent, et la normalisation, lorsqu'il s'agissait de sélectionner et de faire accepter une terminologie particulière par une autorité reconnue (Pepermans 1987 : 17). Ces deux dernières activités ont été accentuées au Québec en raison de la présence d'un cadre institutionnel favorisant l'implantation des programmes de francisation. Il ne sera d'ailleurs pas surprenant de constater que les programmes d'enseignement de la terminologie des universités québécoises, plus développés que dans les autres provinces, reflètent cette accentuation en accordant une place plus importante à l'étude de la normalisation de la néologie et, par conséquent, de la

Canada

théorie de la terminologie que les programmes d'enseignement à l'extérieur du Québec. Il n'en reste pas moins qu'au Québec, comme dans le reste du Canada, l'enseignement de la terminologie demeure largement tributaire de la traduction et qu'il est assuré dans le cadre des écoles et des départements qui consacrent leurs activités à l'étude de cette dernière discipline.

En effet, très tôt au Canada on a considéré que les départements de linguistique assuraient une formation trop théorique pour y intégrer les programmes de terminologie (Roberts 1985 : 77). On considère cette discipline comme une activité essentiellement pratique, comme une aide à la traduction. Cette perspective pédagogique et épistémologique est directement reliée à la nécessité impérieuse et urgente d'inscrire, dans ce pays, l'activité terminologique dans le contexte de l'activité traductionnelle, comme nous l'avons souligné ci-dessus. Cet enseignement y est d'ailleurs en général assuré par des praticiens de la terminologie qui ont une formation polyvalente en tant que spécialistes de la traduction ou d'autres disciplines. Ce n'est que récemment qu'un programme de doctorat en terminologie a été établi au département de linguistique de l'Université de Montréal. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que l'enseignement de la terminologie au Canada présentera, dans un avenir rapproché, un aspect théorique et méthodologique de plus en plus accentué en raison du raffinement progressif des concepts de cette discipline, comme c'est le cas dans les autres branches du savoir. Le rapprochement des études de terminologie avec les programmes de linguistique n'en sera alors que plus accusé.

Les universités hors-Québec ont suivi l'exemple de l'Université de Montréal qui, en 1969, a créé un cours de terminologie dans le cadre de ses programmes de traduction. Chaque université canadienne offrant des cours de traduction jusqu'au niveau du

baccalauréat spécialisé ou de la maîtrise suit l'exemple des universités Laval et de Montréal en instituant des cours de terminologie au niveau du deuxième cycle, et parfois au niveau du premier cycle comme c'est le cas à l'Université d'Ottawa (Roberts 1985 : 78).

La méthodologie de l'enseignement

La méthodologie de cet enseignement, comme le fait remarquer Madame Roda Roberts dans son article *The Teaching of Terminology and Documentation in Canadian Universities* (1985 : 78-81), est conçue différemment selon qu'on adopte un point de vue systématique, dans le cadre d'un cours portant sur les méthodes et les techniques de la terminologie et de la documentation, que l'on conçoive cet enseignement comme une application de ces méthodes et de ces techniques à la traduction ou que l'on envisage l'étude de ces matières à l'occasion de cours portant sur la terminologie d'un domaine spécialisé.

Dans le premier cas, le cours porte sur les outils du terminologue, l'évaluation qualitative des sources documentaires, les banques de données, la recherche terminologique dans ses rapports avec la problématique des domaines, la terminologie unilingue et la terminologie comparée, le dépouillement et l'identification de l'unité terminologique, la synonymie, la création de néologismes et la normalisation. Ces cours se présentent sous la forme de conférences avec exercices pratiques. Dans le second cas, on part de textes techniques ou spécialisés que l'étudiant doit traduire en effectuant une recherche terminologique portant sur les termes susceptibles de poser des difficultés. On

demande alors à celui-ci de dépouiller ces textes, d'identifier les unités terminologiques qu'il comporte et d'étudier leur sens de manière à retrouver les équivalents qui conviennent au contexte général. Cette démarche s'accompagne d'une évaluation critique des sources qui portent sur la matière traitée et d'une initiation à l'interrogation des banques de terminologie disponibles. Dans le dernier cas, on utilise une approche thématique qui consiste à étudier la terminologie d'un domaine ou d'un sous-domaine du savoir ou d'une activité dans le but de montrer que chaque spécialité se présente sous la forme d'un ensemble organisé de notions représentatives de son univers sémantique. Le cours est axé sur la constitution d'une liste de termes qui caractérisent ce domaine et sur l'étude des définitions qui expriment ces notions. Dans le cadre d'un cours de terminologie comparée, on étudie les correspondances entre les notions appartenant à des langues différentes de manière à faciliter la traduction des termes apparaissant dans les contextes les plus divers.

Les tendances récentes dans l'enseignement

La situation de l'enseignement de la terminologie a peu évolué pendant les années quatre-vingts. Madame Roberts, dans un article plus récent *The Teaching of Terminology in Canadian Universities in the Second Half of the 1980's* (1988 : 113-119) constate cependant qu'il se dégage, au cours de cette période, quelques tendances nouvelles qui nous permettent d'entrevoir quel sera l'avenir de cette discipline dans les années quatre-vingt-dix. Parmi ces tendances, il faut

souligner le développement de l'enseignement de la terminologie dans d'autres programmes que ceux de la traduction, l'intérêt accru envers la terminologie de la part des étudiants, l'informatisation de plus en plus poussée des données terminologiques et le début d'une réflexion sérieuse sur l'enseignement de la discipline.

Des cours de terminologie sont offerts dans le cadre de programmes aussi divers que la recherche documentaire, la rédaction et le droit. À l'Université d'Ottawa, des cours de terminologie juridique sont organisés à l'intention des étudiants francophones du droit anglais (Common Law) qui désirent exercer leur profession en français. Le Centre de traduction et de documentation juridiques de cette université met à la disposition des étudiants et des avocats intéressés le résultat de ses recherches en terminologie juridique comparée.

La prise de conscience de l'importance de l'informatisation des données terminologiques et la présence de deux banques de terminologie importantes au Canada a conduit l'Université de Montréal à offrir un cours de terminologie informatisée au niveau de la maîtrise. Il y a tout lieu de croire que cette orientation sera suivie par d'autres institutions d'enseignement au Canada. Quant à l'intérêt accru des étudiants pour la terminologie, il se manifeste par l'augmentation du nombre de cours de terminologie dans les programmes de maîtrise en traduction, par l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits à ces cours et par l'accroissement du nombre de thèses de maîtrise déposées sur ce sujet. La réflexion entamée sur le statut et l'avenir de la discipline concerne surtout l'ensemble de ses rapports avec la lexicologie, la linguistique et la traduction de manière à poser le problème de son autonomie, de son orientation pratique et théorique, du cadre le plus favorable à son enseignement ainsi que des objectifs de celui-ci, et des rapports qu'elle entretient avec l'ordinateur.

L'enseignement dans les provinces

L'enseignement de la terminologie à l'extérieur du Québec est surtout assuré dans les trois provinces où se trouvent concentrées des minorités francophones importantes et des institutions universitaires pour les desservir : l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. Les deux premières provinces possèdent déjà leurs propres bureaux de traduction au niveau des institutions provinciales tandis que le Manitoba, en raison d'un jugement de la Cour suprême du Canada l'obligeant à traduire toutes ses lois provinciales adoptées exclusivement en anglais, a dû faire appel à une équipe de traducteurs juristes, avec l'aide financière du gouvernement fédéral et l'appui des services terminologiques du Secrétariat d'État, pour en assurer la traduction. Les besoins terminologiques grandissants qui se manifestent dans ces trois provinces sont déterminés par l'essor du bilinguisme institutionnel dans leurs domaines de compétence : la justice, les services publics et l'éducation. Le Nouveau-Brunswick est déjà une province constitutionnellement bilingue tandis que l'Ontario étend progressivement l'usage du français à ses tribunaux, ses services administratifs, éducatifs et municipaux.

En Ontario, cet enseignement est offert notamment par trois universités bilingues : l'Université d'Ottawa située dans la capitale nationale, l'Université de Sudbury située au nord-est de l'Ontario et le Collège Glendon de l'Université York à Toronto. Ces trois universités jouissent de la présence d'une clientèle de langue française en raison du cadre régional ou de l'importance du centre urbain où elles exercent leurs activités.

L'Université d'Ottawa est, en

dehors du Québec, l'institution où l'enseignement de la terminologie a pris le plus d'expansion ces dernières années en raison de la présence dans cette ville du Bureau fédéral de la traduction et de sa banque de terminologie. Ces services assurent des débouchés et des possibilités de stages et de recherches aux étudiants de l'École de traducteurs et d'interprètes de cette université. Selon Madame Geneviève Mareschal, l'enseignement de la terminologie à l'ETI comporte trois cours : un cours obligatoire d'initiation à la terminologie et à la terminographie au premier cycle et deux cours facultatifs dans la maîtrise en traduction, l'un combinant la lexicologie et la terminologie, et l'autre, la terminologie et la documentation (Mareschal 1987 : 23). L'étude de la terminologie s'intègre à la traduction selon une perspective tridimensionnelle dont les deux autres composantes sont la recherche documentaire et la lexicologie (Mareschal 1987 : 24). On insiste non seulement sur la nécessité de tirer parti le plus efficacement possible des ressources documentaires dans la pratique de la terminologie, y compris les banques informatisées, mais aussi sur l'intérêt que représentent pour le traducteur la comparaison lexicale des vocabulaires français et anglais ainsi que l'étude de la synonymie, des procédés de création lexicale et des variantes régionales et sociales de l'emploi des mots. Au deuxième cycle, deux séminaires facultatifs sont offerts aux étudiants, l'un combinant la terminologie et la lexicologie, l'autre, la terminologie et la documentation. Ces deux orientations permettent au candidat à la maîtrise de présenter une thèse avec spécialisation en terminologie.

L'École des traducteurs et interprètes de l'Université Laurentienne qui, comme l'Université d'Ottawa, a une vocation bilingue, délivre un Baccalauréat en science du langage (BSL) qui couronne une scolarité de quatre années et qui comporte un cours de documentation et terminologie similaire à celui de l'Université d'Ottawa.

L'Université York offre, dans le cadre de son École de traduction, un cours d'initiation à la terminologie particulièrement axé sur la terminologie comparée et l'utilisation des banques informatisées.

Au Manitoba, le Collège universitaire de Saint-Boniface, affilié à l'Université du Manitoba et situé à Winnipeg, offre un Baccalauréat spécialisé en traduction dont le programme comprend trois cours de terminologie et de lexicologie. Le cours de lexicologie comparée est consacré à l'étude contrastive des structures lexicosémantiques de l'anglais et du français dans l'optique de la traduction, le cours de terminologie et documentation consiste en une initiation aux méthodes documentaires dans l'optique de la traduction et de l'étude des notions techniques et scientifiques tandis que le cours de terminologie appliquée comprend une série de travaux pratiques destinés à renforcer l'efficacité et la qualité des recherches documentaires et terminologiques pour la traduction de textes spécialisés.

L'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, est une institution de langue française qui, dans le cadre de son Baccalauréat en traduction, offre deux cours spécialisés de terminologie : l'un intitulé *Documentation et terminologie*, axé sur les travaux pratiques en documentation, le dépouillement et la recherche terminologique thématique, l'autre, *Terminologie et lexicographie*, consacré aux méthodes de ces deux disciplines.

En dehors des universités bilingues auxquelles nous venons de faire allusion, il existe au Canada deux universités anglophones offrant des cours de terminologie : l'Université Queen's en Ontario et l'Université Dalhousie à Halifax en Nouvelle-Écosse. Queen's offre un cours destiné à l'étude de la créativité lexicale axé sur la néologie contemporaine ainsi qu'un autre cours portant sur la terminologie et la documentation dans leurs rapports avec la traduction. Cet enseignement est offert dans le cadre du baccalauréat ès

arts avec spécialisation en traduction. Les programmes du département de français à Dalhousie comportent un cours de lexicologie au niveau du baccalauréat ainsi qu'un séminaire intitulé *Créativité lexicale, langue et terminologie savantes* au niveau de la maîtrise.

Les stages du Secrétariat d'État

N

ous ne pourrions conclure notre article sur l'enseignement de la

terminologie au Canada sans dire un mot des stages pratiques organisés par le Secrétariat d'État dans ses bureaux de Hull, Ottawa et Montréal. C'est dans le cadre des activités de la Direction de la terminologie du Bureau de la traduction, services qui dépendent du gouvernement du Canada, que la nécessité se fit sentir d'associer un certain nombre de stagiaires aux opérations de la banque de terminologie. Ce besoin de faire appel à du personnel extérieur se manifesta dès la création de la Direction en 1976. À cette date, en raison du mandat de vérification et de normalisation de la terminologie française dans la fonction publique fédérale qui lui avait été confié deux ans plus tôt par le Conseil des ministres, le Bureau de la traduction créa une banque de termes avec équivalences en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines. Le Bureau était appelé, d'autre part, à coordonner les activités de normalisation terminologique des organismes de l'État et, à cette fin, à collaborer avec tous les centres de recherche et de normalisation linguistique au Canada et à l'étranger (Pepermans 1987 : 18). La Direction de

la terminologie eut également pour mission d'établir des services de recherche et de consultation terminologique et de mettre sur pied une banque de terminologie (Termium) à partir du fonds de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal (BTUM) acquis en 1975 et des centaines de milliers de fiches de traducteurs amassées depuis la création du Bureau de la traduction en 1934 (Valiquette 1988 : 128).

En raison du nombre de fiches à traiter (1 550 000), la tâche était immense. Le Secrétariat d'État recruta un personnel important pour relever ce défi mais ce personnel se révéla insuffisant en raison du nombre de domaines dont il fallait assurer le traitement terminologique. De 1976 à 1980, on associa un certain nombre d'étudiants en traduction aux opérations de la banque pour des stages d'environ trois mois. Ces stages comportaient les huit étapes suivantes :

1. Lectures théoriques et ateliers subséquents ;
2. Visite des services documentaires, recherche documentaire et évaluation de la documentation ;
3. Dépouillement de textes et attribution de domaines ;
4. Recherche thématique, analyse notionnelle et synonymique ainsi que consignation des données sur fiche Termium ;
5. Interrogation de Termium et interprétation des données en banque (à partir de 1979) ;
6. Apprentissage des techniques de mise à jour de Termium (à partir de 1979) ;
7. Recherche ponctuelle fictive et réelle ;
8. Dossier de terminologie (Valiquette 1988 : 128).

À partir de 1980, lorsque la banque devint opérationnelle, les stages s'adressèrent surtout aux traducteurs du bureau dont il fallut assurer la formation et à un certain nombre d'étudiants canadiens et étrangers intéressés à parfaire leur formation terminologique dans le cadre de leurs études. Les stages devinrent plus personnalisés et purent s'étendre sur une ou plusieurs semaines,

voire plusieurs mois, selon les contraintes professionnelles ou universitaires de la clientèle intéressée. Pour les stages de courte durée, on offrit moins de place à la recherche thématique et on associa les stagiaires à la gestion de la banque dans le cadre du principe de la responsabilité par domaines qui avait été adopté par la Direction de la terminologie. Par gestion de la banque, il faut entendre l'ensemble des opérations de contrôle des transactions effectuées, c'est-à-dire les créations, modifications et annulations de fiches qui visent à son enrichissement qualitatif et quantitatif (Valiquette 1988 : 130).

Depuis 1985, la mise en place d'un système de menus permet une interrogation plus raffinée de Termium. Les habitudes de travail du personnel de la terminologie se modifient en conséquence et, la banque étant mieux connue à l'extérieur, les contacts avec les universités canadiennes et étrangères se font plus étroits. L'existence de programmes de terminologie dans ces universités, qui disposent souvent d'un terminal permettant d'interroger Termium, entraîne une meilleure préparation des stagiaires.

Ces stages sont d'une durée moyenne de six semaines conformément aux exigences des cours offerts dans ces institutions et ils s'inscrivent dans le contexte de travail propre à la Direction de la terminologie. Ils sont conçus comme un ensemble de travaux pratiques destinés à enrichir une formation universitaire préalable et se présentent, en général, comme suit :

1. Participation aux divers ateliers de présentation des activités terminologiques du Secrétariat d'État et de ses outils de travail ;
2. Participation aux divers projets de publication ou d'enrichissement de Termium ;
3. Participation au service des consultations ponctuelles.

Les stagiaires sont jumelés aux terminologues responsables d'un domaine déterminé (Valiquette 1988 : 130-132).

Conclusion

Ce bref survol de l'enseignement de la terminologie hors-Québec nous a permis, comme nous l'avons fait remarquer au début de cet article, d'apprécier l'importance que les universités et les institutions gouvernementales canadiennes attachent au développement de la terminologie dans le cadre de la traduction. Il est à prévoir que, dans l'avenir, la terminologie, lorsqu'elle aura acquis un statut de discipline scientifique semblable à celui de la linguistique et en liaison très étroite avec celle-ci, sera conçue comme une véritable branche autonome de la linguistique appliquée enseignée à tous les niveaux des études universitaires, du premier cycle au doctorat, comme c'est déjà le cas à l'Université de Montréal. Il n'est pas inconcevable non plus que des cours de terminologie spécialisée dans les différents domaines du savoir, à l'exemple du droit à l'Université d'Ottawa, soient enseignés dans toutes les facultés universitaires en raison des nécessités pédagogiques résultant de la complexité croissante des vocabulaires techniques et scientifiques.

*Raymond Pepermans,
Direction de la terminologie,
Secrétariat d'État du Canada.*

Bibliographie

Annuaire des universités Dalhousie, de Moncton, d'Ottawa, Laurentienne, Queen's et du Collège St-Boniface.

Mareschal Geneviève, 1987 : *La terminologie : éléments d'une pédagogie tridimensionnelle*, in : *Travaux de terminologie, L'enseignement de la terminologie : état de la question*. Sous la direction de Y. Rondeau. Québec, Gisterm, n° 5, p. 23 à 29.

Pepermans Raymond, 1987 : *La normalisation terminologique au Canada*, in : *L'actualité terminologique*, Ottawa, vol. 20, n° 5, p. 17 à 21.

Roberts Roda P., 1985 : *The Teaching of Terminology and Documentation in Canadian Universities*, in : *Termnet News*, Vienna, Austrian Standards Institute (Infoterm), n° 9, p. 77 à 83.

Roberts Roda P., 1988 : *The Teaching of Terminology in Canadian Universities in the Second Half of the 1980's*, in : *Termnet News*, Vienna, Austrian Standards Institute (Infoterm), n° 9, p. 113 à 119.

Valiquette Michèle, 1988 : *Les stages de terminologie au Secrétariat d'État du Canada (1976-1988)*, in : *Termnet News*, Vienna, Austrian Standards Institute (Infoterm), n° 23, p. 127 à 132.